

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE CONSEIL COMMUNAL
DU 20 NOVEMBRE 2025

1. Informations

2. Marchés publics

- a) Marché de travaux – transformation d'une aile de l'école de Péronnes en une Maison de Village – approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation et des conditions de marché

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant les travaux de transformation d'une aile de l'école de Péronnes en une Maison de Village.

Ces travaux comprennent notamment la démolition de maçonnerie existante, la démolition de cheminées, la démolition de menuiseries et de parachèvements, la modification de baies existantes, la réalisation de travaux d'égouttage, le renforcement de structures portantes, la fourniture et la mise en place de menuiseries intérieures et extérieures, l'isolation des murs extérieurs, la mise en œuvre d'un faux-plafond isolé, les travaux de parachèvement, la réalisation d'une cuisine équipée (comprenant four, taques, hotte, réfrigérateur), l'installation sanitaires, l'installation électrique, l'installation du système de chauffage (chaudière gaz), l'aménagement des abords.

Ce dossier est inscrit au Plan Communal de Développement Rural (PCDR).

L'estimation du marché de travaux est de 615.702,65 € hors TVA ou 745.000,21 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure ouverte.

Les conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 160 jours ouvrables
- Cautionnement : 5% du marché ;
- La révision de prix s'applique ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie D, classe 4.

- b) Marché de fournitures – Achat de modules pour le skate-park situé rue des Ateliers à 7640 Antoing - approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation et des conditions de marché

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant la fourniture des modules du skate-park situé rue des ateliers à 7640 Antoing.

L'objet du marché consiste en la fourniture de 12 modules (marché de base) et éventuellement de maximum 4 modules supplémentaire (option exigée).

L'estimation du marché de travaux est de :

- Marché de base (modules n°1 à module n°12) : 65.200,00 € hors TVA ou 78.892,00 € TVA comprise ;
- Option exigée (modules n°13 à module n°16) : 9.500,00 € hors TVA ou 11.495,00 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Les conditions du marché :

- Critères d'attribution :

N°	Description	Type	Pondération
1	Prix	Coût/prix	50,00
2	Qualité	Qualité	40,00
2.1	<i>Qualité de conception</i>	<i>Qualité</i>	<i>20,00</i>
2.2	<i>Délai de garantie</i>	<i>Qualité</i>	<i>20,00</i>
3	Délai de livraison	Qualité	10,00
	Pondération totale des critères d'attribution		100,00

- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 120 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : à fixer par le soumissionnaire ;
- Délai de garantie : à fixer par le soumissionnaire ;
- Cautionnement : 5% du marché ;
- La révision de prix ne s'applique pas ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Références requises : 1 expérience de fourniture de modules de skate-park situé en intérieur pour un montant minimum de 40.000,00 € hors TVA au cours de 3 dernières années.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

3. Biens immobiliers

a) Mise en vente de 9 emplacements de parking couverts rue Edouard Sourdeau à Antoing

Attendu que la Ville d'Antoing est propriétaire de 9 emplacements de garage, cadastrés sur la parcelle section A 475 N, situés Rue Edouard Sourdeau à Antoing ;

Considérant que le Service public de Wallonie Comité d'acquisition de Mons a rédigé en date du 13 octobre 2025, une estimation totale de 170.500,00 euros ventilée comme suit :

- Emplacement 1 : 18.700 euros
- Emplacement 2 : 18.700 euros
- Emplacement 4 : 17.600 euros
- Emplacement 5 : 17.600 euros
- Emplacement 6 : 17.600 euros
- Emplacement 7 : 20.900 euros
- Emplacement 8 : 19.800 euros

- Emplacement 9 : 19.800 euros
- Emplacement 10 : 19.800 euros

Considérant que ce bâtiment représente une charge d'entretien importante, notamment au niveau des frais de copropriété ;

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur :

- La mise en vente de gré à gré des 9 emplacements de garage sis Rue Edouard Sourdeau à Antoing pour un montant total de minimum 170.500,00 euros ventilée comme suit :
 - Emplacement 1 : 18.700 euros
 - Emplacement 2 : 18.700 euros
 - Emplacement 4 : 17.600 euros
 - Emplacement 5 : 17.600 euros
 - Emplacement 6 : 17.600 euros
 - Emplacement 7 : 20.900 euros
 - Emplacement 8 : 19.800 euros
 - Emplacement 9 : 19.800 euros
 - Emplacement 10 : 19.800 euros

Les mesures de publicité seront confiées au SPW Comité d'Acquisition de Mons.

b) Mise en vente d'un appartement à la rue Edouard Sourdeau à Antoing

Attendu que la Ville d'Antoing est propriétaire d'un appartement cadastré section A 475 M P1P10 situé Rue Edouard Sourdeau numéro 28 à Antoing comprenant une cave ;
 Considérant que le Service public de Wallonie Comité d'acquisition de Mons a rédigé, en date du 28 octobre 2025, une estimation de 130.000,00 euros pour cet appartement ;
 Considérant que ce bâtiment représente une charge d'entretien importante, et notamment pour les frais de copropriété ;

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur :

- La mise en vente de gré à gré de cet appartement pour un montant minimum de 130.000,00 euros.

Le Service public de Wallonie Comité d'acquisition de Mons se chargera des mesures de publicité.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Cultes

Eglise Protestante Unie de Belgique Rongy – Taintignies – budget 2026

Recettes ordinaires = 13.344,65 €

Recettes extraordinaires = 4.779,63 €

Montant total des recettes = 18.124,28 €

Dépenses Chapitre I = 4.651,50 €

Dépenses Chapitre II ordinaires = 13.472,78 €

Dépenses Chapitre II extraordinaires = 0,00 €

Montant total des dépenses = 18.124,28 €

Parts communales :

- Antoing (127/335) : 5.059,02 €
- Brunehaut (132/335) : 5.258,19 €
- Rumes (76/335) : 3.027,44 €
- Total : 13.344,65 €

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Mélanie MORY

5. Intercommunales

a) IGRETEC – assemblée générale du 11 décembre 2025

Ordre du jour

1. Affiliations / Administrateurs ;
2. Dernière évaluation de Plan Stratégique 2023-2025 et Plan Stratégique 2026-2028 ;
3. Distribution du second acompte sur dividendes par prélèvement partiel sur les réserves disponibles ;
4. Recommandations du Comité de Rémunération sur le maintien des jetons de présence et indemnités des membres des organes de gestion et du Comité d'Audit.

b) ORES Assets – assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2025

Ordre du jour

Point unique : Opération de scission partielle – Transfert de la commune de Brunehaut.

c) ORES Assets – assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2025

Ordre du jour

1. Plan Stratégique ;
2. Nominations statutaires ;
3. Actualisation de l'annexe 1 des statuts.

d) CENEO – assemblée générale du 12 décembre 2025

Ordre du jour

1. Plan stratégique 2026 - 2028 ;
2. Recommandations du Comité de rémunération ;
3. Nominations statutaires.

e) IMSTAM – assemblée générale du 16 décembre 2025

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'AG Ordinaire du 24 juin 2025 ;
2. Sortie et nomination de Membres du Conseil d'administration de l'IMSTAM ;
3. Composition des différents organes de gestion : Bureau exécutif, Comité d'audit et Comité de rémunération ;
4. Approbation du contenu minimum du Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration, Bureau exécutif et Comité de rémunération, ainsi que des délégations de pouvoirs du Conseil d'administration au Bureau exécutif et à la Fonction dirigeante locale ;

5. Fixation des rémunérations et jetons de présence, de la Présidence, vice-Présidence, et administrateurs dans les limites fixées par l'article L5311-1 du CDLC et sur recommandation du Comité de rémunération du 15/10/2025 au Conseil d'administration ;
6. Plan stratégique 2026-2028 ;
7. Budget 2026-2028.

f) IPALLE – assemblée générale du 18 décembre 2025

Ordre du jour

1. Approbation du Plan Stratégique 2026 – 2031.

g) IDETA – assemblée générale du 18 décembre 2025

Ordre du jour :

1. Plan stratégique et Budget 2026 - 2028
2. Modification (Prolongation) du terme statutaire
3. Modification des statuts
4. Divers

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Questions orales